

ACQUISITION DE TERRAINS : AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE/Melle PARISSE H.

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, donne lecture d'une promesse de vente signée par Melle PARISSE Henriette, demeurant immeuble Fidélio à LUDRES, concernant le terrain cadastré :

- section A N° 879 lieu-dit "Au Jard" d'une contenance de 253 m2, moyennant la somme de 3 795 Frs.

Monsieur REINSTADLER précise que cette acquisition de terrain fait partie du projet adopté par la Conseil Municipal concernant l'extension du Cimetière.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- de solliciter de Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle la déclaration d'utilité publique pour l'acquisition de ce terrain afin d'obtenir l'exonération des frais de notaire.
- d'autoriser le Maire à acquérir le dit terrain pour le compte de la Commune de LUDRES,
- autorise le Maire à signer l'acte notarié pour l'achat de ce terrain,
- le crédit nécessaire a été ouvert au budget supplémentaire 1980.